CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL
Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ CHEVRIER;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

c.

9238-5814 QUÉBEC INC.;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et

GARANTIE QUALITÉ HABITATION;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S17-030201-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 1er mai 2017

Julie Houle
Greffière